Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique pour des encadrants et dirigeants

https://www.estim-formation.com/formation-egalite-professionnelle-fonction-publique-dirigeants

Objectifs de la formation

- Connaitre le cadre légal et la politique relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique
- Prendre en compte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les procédures des services RH et les pratiques managériales
- Promouvoir l'égalité professionnelle au sein des services.

Programme pédagogique

Cadre légal et politique en faveur de l'égalité femme homme au travail

- Les fondements juridiques, la politique mise en œuvre dans la fonction publique
- La réglementation relative à l'accès aux emplois supérieurs et de direction
- la loi n° 83-684 du 13 juillet 1983, la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et le projet de loi relatif à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, ainsi que les sanctions encourues en cas de non-respect de certaines obligations légales en matière de discriminations et de harcèlement moral et sexuel.
- Les champs d'intervention de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et hommes dans la fonction publique : égalité dans les parcours professionnels et les rémunérations

Prise en compte de l'égalité femme homme par les RH et le management

- Intégrer le protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, sa déclinaison locale et les outils afférents : circulaire d'application du 8 juillet 2013
- Comprendre les freins à l'égalité professionnelle et l'impact des stéréotypes, et les représentations de genre notamment sur les promotions et lors des recrutements et évaluations.
- Articulation entre vie professionnelle et vie personnelle
- Sensibiliser à la nécessité d'exemplarité de l'encadrement supérieur et dirigeants
- Connaître les indicateurs dans le rapport de situation comparée (RSC) au sein du bilan social
- S'associer au dialogue social pour intégrer systématiquement la dimension « égalité professionnelle ».

Promotion de l'égalité professionnelle dans les faits

- Une Charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique
- Une feuille de route égalité professionnelle des structures, des services…
- La mise en place d'outils en faveur de l'égalité femme homme
- Étude des bonnes pratiques

Prérequis et public cible

Prérequis de formation :

Ce programme de formation ne nécessite pas de pré-requis particulier.

Cette formation est ouverte à tous les publics.

Public concerné :

- Encadrement supérieur et dirigeant de la fonction publique

- Encadrement supérieur et dirigeant de la fonction publique
- Directeurs et directrices de service
- Directeurs et directrices des ressources humaines

Modalité d'évaluation pédagogique

Méthodes d'apprentissage :

- Remise d’un support de formation
- Exercices pratiques : Exemples de stéréotypes de genre dans le monde professionnel
- Questionnaires de contrôle des connaissances

Evalution des compétences acquises par les stagiaires :

A l'issue de la formation, un controle de connaissance permettra d'évaluer les compétences acquises par chaque participant.